

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES**

**Séance du 26 Avril 2023**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 20**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mil vingt trois**

**Et le vingt-six avril**

**A dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

**Date de la convocation :**  
20/04/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL  
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – P. PORTE  
S. AELVOET - B. BERTRAND – M. DUMAS – S. LEBELLE  
J. DELCOURT – J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER  
J.L. CLOEZ – N. LIGNY – A. VASAI

**Date d'affichage :**  
20/04/2023

**Objet de la délibération 29-2023**

Convention relative à un partenariat  
entre la Protection Civile et la  
Commune

Excusé(s) ayant donné pouvoir

H. JAUBERT à G. BARRIOL  
V. LEVEQUE à S. LEBELLE  
S. REBUFFAT à S. LUCZAK  
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ  
M. SOLER à M. DUMAS  
N. TARLANT à F. CHEILAN  
A. JOUBERT à A. RATTIER

Absent(s) excusé(s)

Nicolas LIGNY a été nommé secrétaire de séance

**Rapporteur : Bettina BERTRAND**

Dans le cadre de la révision du Plan Communal de Sauvegarde, la collectivité a un besoin d'établir un partenariat soit en matière de prévention des risques, soit pour faire face à des besoins d'urgence en cas de sinistre.

Afin d'améliorer les actions de soutien aux sinistrés, et de répondre aux obligations de la commune en matière de prévention des risques, il convient de signer une convention avec la « Protection Civile » qui sera intégrée dans le dispositif de crise lors de l'activation du Poste de Commandement Communal.

La « Protection Civile » mettra à disposition, l'ensemble des moyens matériels et humains nécessaires en adéquation avec le dispositif communal de gestion de crise

Les frais relatifs aux déplacements des moyens engagés par la « Protection Civile », à l'exception des moyens présents sur la Commune, feront l'objet d'une facture.

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire de Cabannes à signer cette convention.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

**Le Conseil Municipal,**  
**Entendu** l'exposé du rapporteur,  
**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales,

Et après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article I : DE CONCLURE** une convention de partenariat dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

**Article II : DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus et disponibles au Budget 2023.

**Article III : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les documents y afférents.

#### VOTE

##### Pour :

G. MOURGUES - J.H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER  
F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT  
S. AELVOET - B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – J. CHUECOS  
M. SOLER - F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – N. TARLANT – A. JOUBERT – N. LIGNY  
A. VASAI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



Le secrétaire de séance,

Nicolas LIGNY